

### \*\*\* FICHE SIGNALÉTIQUE \*\*\*

Cette fiche signalétique est transmise à votre compagnie pour fournir à votre direction et aux employés qui travaillent avec ce produit l'information santé et sécurité récente. Veuillez lire les informations sur ces feuilles et les transmettre aux responsables de l'implantation du « Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ». Veuillez aussi rendre disponibles ces informations aux employés qui en font la demande.

Date de préparation : 27/07/10

5210480-1

#### SECTION I IDENTIFICATION DU PRODUIT ET UTILISATIONS

Fabricant : W. R. MEADOWS DU CANADA

Adresse : 70, Hannant Court  
Milton, Ontario L9T 5C1

Téléphone : (905) 878-4122

Urgence : 1-800-424-9300 Chemtrec

SIMD

|Santé : 0 |

|Feu : 0 |

|Réactivité : 0 |

|Protection personnelle : |

(Évaluation du risque : 0=minime,1=léger,2=modéré,3=élevé,4=extrême,\*=chronique)

Classe de produit : Division 7

Numéro d'identification du produit : 5210480-1

Identification du produit : MEMBRANE HYDROFUGE PRÉMOULÉE AVEC NOYAU PLASMATIQUE (PMPC)

#### SECTION II-A COMPOSANTS DANGEREUX

N° du ou des composant(s) dangereux*	CAS #	% en Poids	SARA 313	PRESSION DE VAPEUR (mm Hg @ 20°C)	CMAE (25°C)
1. Asphalte de pétrole	8052-42-4	70 à 80	Non	SO	SO
2. Mat de fibre de verre	5997-17-3	1 à 5	Non	SO	SO

Ce produit est défini par l'OSHA (29cfr Part 1910) comme étant un « article »; un objet fabriqué ayant une forme ou une utilisation déterminée qui ne libère pas ou n'expose pas à des produits chimiques dangereux dans des conditions d'utilisation normales.

Aucun des composants de ce produit n'est reconnu comme étant cancérigène.

Selon les exigences rapportées dans la Section 313 de Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA) et 40 CFR Partie 372, les produits chimiques répertoriés dans la liste 313 (40 CFR Partie 373.65) sont identifiés sous l'entête « SARA 313 ».

SO = Sans objet

#### SECTION II-B LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNEL

N°	OSHA			Peau	VS/MPT	ACGIH		Peau
	PEL/MPT	PEL/plafond	PEL/LECT			VS/plafond	VS/LECT	
1.	5 mg/m <sup>3+</sup>	NE	NE	NE	5 mg/m <sup>3*</sup>	NE	NE	NE
2.	5 mg/m <sup>3+</sup>	NE	NE	NE	10 mg/m <sup>3++</sup>	NE	NE	NE

NE = Non établi

\* = Vapeurs d'asphalte

+ = Poussière respirable

\*\* = Poussière totale

#### SECTION III PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Point d'ébullition : SO

Vitesse d'évaporation : SO

Densité de vapeur : SO

pH : SO

SO: Sans objet

Pourcentage de volatile en volume : SO

Pourcentage de volatile en poids : SO

Poids par gallon : SO

Aspect du produit : Feuille noire

#### SECTION IV INFORMATIONS SUR LA SANTÉ

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Ce produit peut causer une irritation des yeux par frottement.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Ce produit peut causer une irritation cutanée par frottement.

**INHALATION :** Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit n'est pas dangereux par inhalation.

**INGESTION :** Ce produit est faiblement toxique. Si une irritation gastro-intestinale se manifeste, faire un suivi médical.

**SIGNES ET SYMPTÔMES :** Aucun reconnu avec une utilisation normale du produit.

**CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVANTES :** Aucune connue dans des conditions normales d'utilisation du produit.

**AUTRES EFFETS SUR LA SANTÉ :** D'après des études sur des animaux de laboratoire enduits, certains asphaltes peuvent posséder une légère activité cancérigène. Les travailleurs n'ayant pas une bonne hygiène personnelle et dont la peau est exposée de façon répétitive aux asphaltes pétroliers pendant plusieurs années peuvent potentiellement risquer de développer un cancer de la peau. Les contacts intermittents ou occasionnels avec des asphaltes pétroliers ne sont pas censés avoir des effets sérieux sur la santé en autant que de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que celles définies dans cette fiche signalétique, soient suivies. De plus, les vapeurs d'asphalte peuvent contenir des hydrocarbures aromatiques polycycliques dont certains sont reconnus comme étant cancérigènes. Par conséquent, l'inhalation prolongée de ces vapeurs devrait être évitée.

Date de préparation : 27/07/10

**\*\*\* FICHE SIGNALÉTIQUE \*\*\***

Date de préparation : 27/07/10

5210480-1

---

**SECTION V MESURES D'URGENCE ET DE PREMIERS SOINS**

---

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Rincer les yeux avec de l'eau pour éliminer les fibres.

**CONTACT AVEC LA PEAU** : Rincer avec de l'eau pour éliminer les fibres. Si possible, laver la zone affectée avec de l'eau et du savon.

**INHALATION** : Aucune requise avec une utilisation normale du produit.

**INGESTION** : Aucune requise avec une utilisation normale du produit.

---

**SECTION VI INFLAMMABILITÉ ET RISQUE D'EXPLOSION**

---

**Classification de l'inflammabilité** :  
- NFPA : Aucune  
- DOT : Aucune

**Point éclair** : Supérieur à 400°C.

**Moyens d'extinction** : Eau pulvérisée, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone

**Précautions et procédures particulières de lutte contre l'incendie** : Aucune connue

**Risques d'explosion et d'incendie non usuels** : Aucun connu

---

**SECTION VII RÉACTIVITÉ**

---

**Stabilité chimique** : Stable **Polymérisation dangereuse** : Ne se produira pas

**Conditions et produits à éviter** : Oxydants forts

**Produits de décomposition dangereux** : La combustion peut produire du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et/ou des produits de combustion incomplète. Ne pas inhaler les fumées ni les vapeurs. Porter un équipement de protection approprié.

---

**SECTION VIII PROTECTION DES EMPLOYÉS**

---

**Protection respiratoire** : Non requis dans des conditions d'utilisation normale. Si le produit est abrasé, l'utilisation d'un masque antipoussière est recommandé pour empêcher l'inhalation des fibres.

**Vêtements de protection** : Gants de travail de coton; lunettes de sécurité

**Mesures de protection supplémentaires** : Sans objet

---

**SECTION IX PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

---

**Procédure en cas de fuite ou de déversement** : Sans objet. Ce produit est solide.

**Élimination des déchets** : Ce produit peut être considéré comme un déchet spécial non dangereux dans certaines localités et peut être jeté dans les sites d'enfouissement autorisés.. Consulter les règlements locaux, provinciaux et fédéraux pour vous assurer de la conformité.

**Mesures de protection additionnelles** : Sans objet

---

**SECTION X PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES**

---

Empêcher le contact avec les flammes. Empêcher les dommages sur le chantier.

---

L'information ci-incluse est basée sur les données dont nous disposons et est considérée comme étant exacte. Cependant, nous ne fournissons aucune garantie, explicite ou implicite, en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats découlant de leur utilisation. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les lésions entraînées par l'utilisation du produit décrit ici.

---

**SECTION IX PRÉPARATION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE**

---

Préparé par : David Carey

Téléphone : (847) 683-4500

Date de préparation : 27/07/10

Numéro d'identification du produit : 5210480-1